



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS DE  
PARTICIPATION DU  
PUBLIC**

*En application de l'article L. 123-19 du code de  
l'environnement*

**Projet de Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies  
Renouvelables (S3REnR) Grand Est**

**1. Objet de la participation du public**

La société RTE Réseau de transport d'électricité dont le siège est situé immeuble Window, 7C, place du Dôme, à Paris la Défense (92800), a en charge la révision du Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) Grand Est.

En application des articles L. 321-7 et D. 321-19 du code de l'énergie, la quote-part unitaire du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables est approuvée par la préfète de région. En application de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, la préfète de région est l'autorité chargée d'organiser la participation du public. Au terme de cette participation du public, RTE transmettra le schéma à la préfète de région qui rendra sa décision concernant le montant de la quote-part.

**2. Coordonnées de l'autorité compétente pour prendre la décision**

Madame la préfète de la région Grand Est, 5 Place de la République,  
67073 Strasbourg

**3. Durée de la participation du public**

Du lundi 20 juin au lundi 25 juillet 2022 inclus

**4. Modalités de la participation du public**

Un dossier sera mis à la disposition du public de manière à assurer son information et sa participation. Il sera disponible, pendant la durée susvisée, en version numérique sur le site internet de la DREAL Grand Est :

<https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/>

Le S3REnR fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le rapport d'évaluation environnementale, son résumé non technique, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale émis en date du 4 février 2022 seront disponibles dans le dossier mis à la disposition du public sur le site internet précité.

**Le public pourra déposer ses questions, demandes de renseignements, observations et soumettre ses propositions :**

- par voie électronique à l'adresse suivante :  
[participation-s3renr-ge@developpement-durable.gouv.fr](mailto:participation-s3renr-ge@developpement-durable.gouv.fr)
- par voie postale en vue de leur publication sur le site internet, auprès de :

Service STECCLA- Pôle Energies Renouvelables

DREAL Grand Est

1 rue du Parlement

51022 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex

Sur demande explicitement formulée à l'adresse courriel ci-dessus, le dossier de participation du public peut être consulté sur support papier, dans les locaux des préfectures et des sous-préfectures aux horaires d'ouverture. La demande est présentée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de fin de participation du public mentionnée ci-dessus selon les modalités de l'article D. 123-46-2 du code de l'environnement.